



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**INONDATIONS ET COULÉES DE BOUE 2020**

La Roche-sur-Yon, le 27/10/2020

Les communes de l'Aiguillon-sur-Mer, La Chapelle-Thémer et Saint-Valérien reconnues en état de catastrophe naturelle en Vendée

L'arrêté interministériel du 14 septembre 2020 relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, paru au Journal Officiel le 24 octobre 2020, reconnaît les communes de l'Aiguillon-sur-Mer, La Chapelle-Thémer et Saint-Valérien en état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue du 9 mai 2020 au 11 mai 2020.

Les personnes concernées disposent **d'un délai de dix jours à compter du 24 octobre 2020** pour déposer un état estimatif de leurs dommages auprès de leur assureur.

Retrouvez l'arrêté publié au Journal Officiel :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042459511>

**Service départemental  
de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 www.vendee.gouv.fr - 🐦 @PrefetVendee - 📘 @PrefetVendee - 📧 prefetvendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon